

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE****VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023**

Date de la convocation :

06/11/2023

Date d'affichage :

16/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : **08**

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de novembre à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire

Présents : Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

Absent excusé : Jacques DERAIME

Secrétaire de séance : Raphaëlle HANOT

Objet de la Délibération : Renouvellement du bail : Parcelles U300-301-302-303-313-314

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le bail communal concernant les parcelles U300-301-302-303-313-314 arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Renouvellement du bail comme suit :

Section n° U 300, 301, 302, 303, 313, 314 de pâtures, sises lieu-dit « les garennes » d'une contenance de 6 hectares, 41 ares et 58 centiares à Monsieur VAN SPRUNDEL Marc, pour une durée de 9 années qui commencent à courir le 01/01/2024 pour se terminer le 31/12/2032. Le prix de ce fermage est fixé, pour chaque année entière de jouissance, à la somme totale de 1 181,61 € indice 116,46 pour l'année 2023 ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral.

Le Conseil Municipal charge le Maire du renouvellement du dit bail.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,
Raphaëlle HANOT**